

# ACTION URGENTE

## POLOGNE. LES AUTORITÉS DOIVENT CESSER DE HARCELER UNE MILITANTE DES DROITS HUMAINS

Le 6 mai vers 6 heures du matin, la police a effectué une descente au domicile de la défenseure des droits humains Elżbieta Podleśna, l'a arrêtée et placée en détention pendant plusieurs heures. La police a affirmé avoir trouvé chez elle des copies d'une affiche représentant la vierge Marie avec autour du visage une auréole aux couleurs du drapeau LGBTI. Elżbieta Podleśna fait l'objet d'une enquête pour « offense à des croyances religieuses », une infraction pénale passible d'une peine pouvant aller jusqu'à deux ans de prison. Elle est prise pour cible en raison de ses activités militantes en faveur des droits humains. Aussi les autorités doivent-elles abandonner cette enquête absurde.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

**Ministre de l'Intérieur, M. Joachim Brudziński**  
Ministerstwo Spraw Wewnętrznych i Administracji  
ul. Stefana Batorego 5  
02-591, Warszawa, Pologne  
Courriel : kancelaria.glowna@mswia.gov.pl  
biuroministra.BM@mswia.gov.pl  
Twitter : @jbrudzinski  
Facebook : <https://www.facebook.com/JoachimBrudzinski/>  
Fax : 0048 (22) 601 39 88

Monsieur le Ministre,

Je vous adresse ce courrier pour vous faire part de mon inquiétude quant à l'enquête qui vise actuellement la défenseure des droits humains **Elżbieta Podleśna** pour « offense à des croyances religieuses », après la perquisition effectuée chez elle par la police le 6 mai à six heures du matin, au cours de laquelle auraient été découverts des exemplaires d'une affiche représentant la vierge Marie auréolée du drapeau arc-en-ciel aux couleurs LGBTI.

À la suite de cette perquisition, Elżbieta Podleśna a été arrêtée et placée en détention pendant plusieurs heures. La police a saisi des équipements électroniques, notamment son ordinateur portable, son téléphone et ses cartes mémoires.

Le fait de détenir, créer ou distribuer des affiches comme celle-ci ne devrait pas constituer une infraction pénale et est une action protégée par le droit à la liberté d'expression.

Elżbieta Podleśna fait déjà l'objet de plusieurs procédures judiciaires découlant uniquement de ses activités militantes pacifiques. La manière dont elle est visée par des accusations absurdes dans le cadre de cette affaire correspond à cette politique de harcèlement.

**Aussi je vous demande de mettre immédiatement un terme à l'enquête visant Elżbieta Podleśna pour « offense à des croyances religieuses », de veiller à ce qu'elle récupère toutes les affaires saisies par la police et puisse mener ses actions pacifiques sans craindre d'être harcelée ni de subir des représailles.**

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération,

## COMPLEMENT D'INFORMATION

La défenseure des droits humains Elżbieta Podlesna venait tout juste de rentrer en Pologne après une tournée de sensibilisation avec Amnesty International en Belgique et aux Pays-Bas, lorsque la police a perquisitionné chez elle le 6 mai, à six heures du matin. On ignore encore pourquoi il était nécessaire d'enquêter sur Elżbieta Podleśna et pourquoi le bureau du procureur a autorisé cette perquisition au lieu de la convoquer au poste pour l'interroger. La police a alors procédé à son arrestation et l'a maintenue en détention pendant plusieurs heures. Ses équipements électroniques ont également été saisis, notamment son ordinateur portable, son téléphone et ses cartes mémoires.

Elżbieta Podlesna est soupçonnée d'« offense à des croyances religieuses », la police ayant affirmé avoir retrouvé à son domicile au cours de la perquisition des copies d'une affiche représentant la vierge Marie avec une auréole autour de la tête aux couleurs du drapeau LGBTI. L'affiche avait été placardée fin avril dans la ville de Płock, dans le centre de la Pologne. Le fait de détenir, créer ou distribuer des affiches comme celle-ci ne devrait pas constituer une infraction pénale et est une action protégée par le droit à la liberté d'expression. En vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, la Pologne est tenue de respecter, de protéger et de promouvoir le droit à la liberté d'expression.

Il importe de considérer cette affaire dans le contexte plus large des mesures de harcèlement visant les militants et les défenseurs des droits humains en Pologne. Elżbieta Podleśna fait l'objet d'au moins 14 procédures différentes en lien avec ses activités militantes pacifiques et est placée sous surveillance policière constante. Comme le montre le récent rapport d'Amnesty International intitulé [The power of "the street": Protecting the right to peaceful protest in Poland](#), cette forme de harcèlement est couramment utilisée contre les militants et les défenseurs des droits humains qui s'expriment ouvertement.

**LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR ENVOYER VOS APPELS AUX DESTINATAIRES** : polonais et anglais.  
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE** : 20 juin 2019  
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER** : Elżbieta Podleśna (elle)